



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 février 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Septième session

New York, 16-17 avril 2007

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Dialogue multipartite

### Dialogue multipartite

#### Note du Secrétariat

##### *Résumé*

La participation des représentants des grands groupes tels que les désigne le Programme Action 21 aux sessions thématiques du programme de travail pluriannuel 2000-2005 du Forum des Nations Unies sur les forêts a beaucoup progressé au fil des années. Pour consolider ces acquis, le Forum souhaitera peut-être étudier les moyens de promouvoir des associations et des réseaux, aux niveaux national, régional et international; continuer à faire participer les parties prenantes aux réunions d'experts du Forum de manière transparente et concertée; réexaminer les modalités du dialogue des parties en vue de recentrer les débats de la session; et aider à soutenir les initiatives lancées par des organisations dans le cadre du futur programme de travail pluriannuel du Forum.

En 2007, la session consacrée au dialogue multipartite s'étalera sur deux semaines au cours desquelles sont prévues une séance d'une heure et demie la première semaine et une séance de matin la deuxième semaine pour que les représentants des grands groupes puissent présenter leurs documents de travail et échanger leurs points de vue sur la négociation d'un instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et sur le prochain programme de travail pluriannuel du Forum.

---

\* E/CN.18/2007/1.



## I. Introduction

1. La présente note vise à faciliter le dialogue multipartite lors de la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. Les documents de travail établis par les grands groupes sont publiés en tant qu'additifs à la présente note.

2. De 2000 à 2005, le Forum a beaucoup réussi à accroître la contribution des grands groupes tels que les désigne le Programme Action 21, à ses travaux. Les sessions thématiques ont permis de tirer parti de l'expérience des représentants des grands groupes sur le terrain, et d'accroître sensiblement leur participation aux sessions officielles, aux réunions de groupes spéciaux d'experts et aux initiatives lancées par les pays. La consolidation de ces acquis et l'amélioration des perspectives de participation des parties prenantes aux travaux futurs du Forum seront autant d'importantes questions à examiner dans le cadre du programme de travail pluriannuel du Forum qui sera adopté lors de la septième session. La présente note s'attache à formuler des recommandations à cet égard.

3. Conformément à sa résolution 1/1, le Forum tient un dialogue multipartite à chacune de ses sessions. Le secrétariat du Forum aide les coordonnateurs de chaque grand groupe<sup>1</sup> à planifier et à préparer le dialogue multipartite en tenant avec eux des consultations. Le secrétariat a collaboré étroitement avec les coordonnateurs des grands groupes afin d'élargir leur participation conformément à la résolution 1/1 et au règlement intérieur du Conseil économique et social. Les coordonnateurs proposent en consultation avec le secrétariat du Forum au bureau du Forum la formule et le thème du dialogue pour qu'il les adopte.

4. Dans sa résolution 1/1, le Forum stipule que la participation des grands groupes aux travaux du Forum doit s'inspirer des pratiques participatives et transparentes établies par la Commission du développement durable. Vu la façon dont les parties prenantes participent à cette commission, ainsi que des décisions prises dans ce sens au Sommet mondial pour le développement durable, le Forum souhaitera peut-être étudier les moyens qui conduiront les organisations internationales et les grands groupes à prendre une part plus directe et plus concrète à ses travaux.

## II. Renforcement de la participation des parties prenantes aux travaux futurs du Forum

5. Pour que leurs représentants puissent œuvrer avec succès dans le cadre d'un processus intergouvernemental dont l'évolution est freinée par des problèmes de ressources et de temps, les groupes doivent pouvoir se constituer en associations et réseaux. Ces réseaux visent à la fois à favoriser le renforcement des capacités et l'échange de données d'expérience chez les membres et à arrêter une position commune fondée sur des intérêts mutuels, qui peut être ensuite transmise au Forum. Certes de grands groupes exploitent actuellement ces réseaux, mais on est encore loin du compte. C'est ainsi que la principale entrave à la participation du Groupe des principales autorités locales est précisément l'absence d'un réseau digne de ce nom, à même de contribuer aux travaux du Forum au nom de divers membres. Les

---

<sup>1</sup>Pour une liste complète des coordonnateurs des grands groupes, se reporter à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/forests/contacts-major\\_groups.html](http://www.un.org/esa/forests/contacts-major_groups.html).

États Membres souhaiteront peut-être étudier les moyens de promouvoir et soutenir la création de ces réseaux aux niveaux national, régional et international.

6. Des représentants de grands groupes ont beaucoup contribué aux travaux des groupes spéciaux d'experts organisés dans le cadre du programme de travail pluriannuel pour la période 2000-2005. Leurs propositions et observations sur les divers points inscrits à l'ordre du jour ont été soumises pour être examinées de manière transparente et participative en même temps que celles d'autres experts. Cette pratique doit être maintenue notamment lors des travaux intersessions du Forum, tels que les réunions de groupes d'experts intergouvernementaux prévues au titre de l'examen des modalités d'application des dispositions d'un mécanisme juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts.

7. Qui plus est, l'expérience positive issue de ces réunions de groupes d'experts pourrait servir à réexaminer les modalités du dialogue multipartite à de futures sessions. Les États Membres et représentants de grands groupes se sont dits préoccupés par ce qu'ils estiment être à l'heure actuelle un mode statique de participation. Le dialogue pourrait servir à mieux tenir compte des vues et priorités des parties prenantes dans les débats du Forum à proprement parler. Accorder un rôle plus ouvert et participatif aux parties prenantes pourrait être un des moyens de recentrer le dialogue sur toute la session.

8. Les enseignements tirés par l'Assemblée générale des travaux du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention internationale relative à la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés peuvent constituer un exemple de participation accrue. Pour que les décisions adoptées dans le cadre de la Convention tiennent compte des besoins et préoccupations des parties prenantes qu'elles touchent, le Comité a décidé d'inviter des représentants d'organisations de la société civile à participer à ses travaux en qualité d'experts, et fait appel à leurs services à tous les stades des négociations où leurs conseils ou avis techniques sont jugés nécessaires. Le Forum pourrait également envisager d'inviter des représentants de grands groupes à participer aux travaux de chacune de ses futures sessions en qualité d'experts.

9. De grands groupes ont tenu ces dernières années dans le cadre d'initiatives très concluantes lancées par des organisations, des travaux qui ont contribué aux débats de fond axés notamment sur les causes principales du déboisement, sur le savoir traditionnel relatif aux forêts et sur les aspects sexospécifiques de la gestion écologique viable des forêts. Ces initiatives ont permis d'examiner des analyses approfondies, des expériences positives et des obstacles rencontrés dans l'application des décisions du Forum. Les grands groupes doivent être incités à poursuivre cette pratique dans les années à venir. Des initiatives lancées par des organisations et présentant un intérêt pour les travaux du Forum pourraient être également ajoutées au programme pluriannuel officiel comme dans le cas de certaines instances intergouvernementales régionales telles que la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe.

### **III. Dialogue multipartite à la septième session du Forum**

10. Le dialogue multipartite s'étendra sur les deux semaines que durera la septième session. Il s'ouvrira pendant la première semaine par une session de 90 minutes qui permettra aux représentants des grands groupes de présenter les

conclusions arrêtées dans leurs documents de travail ainsi que leurs idées provisoires sur un instrument juridiquement non contraignant et le programme de travail pluriannuel. Une autre séance de trois heures est prévue la deuxième semaine, séance au cours de laquelle les représentants seront invités à examiner les progrès accomplis dans le cadre des négociations avec les États Membres. Des représentants de grands groupes seront également invités à présenter leurs vues et à faire part de leurs observations pendant toute la durée des négociations, la discrétion en étant laissée au Président et aux Vice-Présidents assurant la présidence.

#### **IV. Points à examiner**

11. En examinant l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et le programme de travail pluriannuel du Forum, les États Membres souhaiteront peut-être :

- Étudier les moyens de promouvoir et de soutenir la création de réseaux et d'associations de grands groupes, tels que les désigne le Programme Action 21;
- Envisager de poursuivre la pratique consistant à faire participer les parties prenantes à des réunions de groupes spéciaux d'experts de manière transparente et concertée lors des prochains travaux du Forum et envisager de recourir à la même pratique lors des réunions de groupes d'experts intergouvernementaux prévues, ce qui servira à examiner les modalités d'application des dispositions de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts;
- Réexaminer les modalités du dialogue multipartite et voir comment recentrer les débats aux prochaines sessions du Forum, en tenant compte des enseignements tirés par d'autres instances;
- Envisager d'intégrer des initiatives lancées par des organisations et présentant un certain intérêt pour le Forum, dans son programme de travail pluriannuel.